

# Interpellation

à la Municipalité de 1806 Saint-Légier  
Séance du Conseil Communal du lundi 26 juin 2017

Syndic.....  
Municipaux.....  
Divers.....

## Préservons le bosquet du Lazé

**R** 27 JUIN 2017 10.01.06  
Dossiers.....  
 GED  canevas PV  archivé

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le groupe UDI a été abordé par une citoyenne concernant l'abattage d'arbres au Lazé, raison pour laquelle nous interpellons la Municipalité en lui demandant de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les arguments pour abattre un, voir selon des rumeurs tous les arbres de ce bosquet au Lazé, alors qu'il s'agissait d'un choix d'emplacement pour la garderie voulu par la municipalité qui par là même avait défendu la sauvegarde de ces arbres monumentaux ?
2. Quels moyens techniques ont été pris pour préserver ces arbres lors de la construction de la crèche et quel était leur coût ?
3. Quels frais ont été engagés pour le contrôle et le soin de ces arbres depuis le début de la construction de la crèche ?
4. Comment se fait-il que l'on ait abattu un de ces arbres sans être passé par la procédure d'une mise à l'enquête ?
5. A quel point l'analyse d'une tomographie est-elle fiable ?
6. Est-ce que le règlement communal de 2008 sur la protection des arbres est respecté ?

Il nous semble important de trouver un bon équilibre entre les aspects sécuritaires et la préservation du dernier bosquet monumental de la commune. Nous craignons que des visions d'une société 0 risque et des aspects émotionnels puissent l'emporter et que des décisions peut-être trop rapides soient prises durant ces prochaines semaines.

Nous vous remercions d'avance de vos réponses.

Monica Simonet



Philippe Rickenbacher



Pierre Zapf



Mansourian

Et :



A. Rave

